



LE DÉPARTEMENT

Pôle social
DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE
Place François Mitterrand
Carré Curial - BP 1804
73018 CHAMBÉRY CEDEX

**Le Président du Conseil départemental
de la Savoie,**



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Savoie
Direction territoriale de la PJJ Les Savoie
1 Allée des saules
74000 ANNECY

La Préfète de la Savoie,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté n° 2026-ETS EJF- 003
Dotation exceptionnelle
de la Maison d'enfants à caractère social
« Accueils Éducatifs de Maurienne »,
72 rue Mont Cenis
Saint Jean de Maurienne
gérée par la Fondation la Vie au Grand air
22-24 rue du Gouverneur Eboué
Issy les Moulineaux (92130)
N° fitness 730 783 289

VU le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.313-11 et suivants ;

VU le code de la justice pénale des mineurs notamment ses articles R. 241-3 à R. 241-9 ;

VU l'arrêté du Ministre de la justice en date du 19 décembre 2003 relatif aux modes de tarification applicables aux prestations d'action éducative délivrées par les établissements et services concourant à la protection judiciaire de la jeunesse et sous compétence tarifaire conjointe du représentant de l'État dans le département et du Président du Conseil départemental ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2014 portant renouvellement de l'habilitation de la maison d'enfants « La Providence » à Saint-Jean-de-Maurienne, 72, avenue du Mont-Cenis, qui devient la maison d'enfants « Accueils Éducatifs de Maurienne » gérée par la Fondation La Vie au Grand Air ;

VU l'arrêté conjoint Etat/Département de la Savoie en date du 6 mars 2017, portant renouvellement de l'autorisation de fonctionnement de la maison d'enfants « Accueils Éducatifs de Maurienne », sise 72, rue du Mont Cenis à Saint-Jean-de-Maurienne, gérée par la Fondation la Vie au Grand air, pour une capacité de 80 places ;

VU l'arrêté conjoint Etat/Département de la Savoie n°2025-ETS-EJF-007 du 23 mai 2025, portant modification de l'autorisation de fonctionnement de la maison d'enfants « Accueils Éducatifs de Maurienne » (AEM) 72, rue du Mont Cenis à Saint Jean de Maurienne, gérée par la Fondation la Vie au Grand air, pour une augmentation de capacité de 24 places ;

VU l'arrêté conjoint Etat-Département de la Savoie n° 2025-ETS-EJF-010 portant dotation et tarification pour l'année 2025 en date du 1^{er} août 2025 ;

VU le courrier électronique de la maison d'enfants « Accueils Éducatifs de Maurienne » en date du 16 janvier 2026 stipulant les frais engendrés par l'accueil complexe au sein de l'établissement pour la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2025 ;

SUR proposition conjointe de Monsieur le Directeur territorial de la Protection judiciaire de la jeunesse des Savoie agissant par délégation de Madame la Directrice interrégionale, de Monsieur le Directeur général des services départementaux et de Madame la Directrice Enfance Jeunesse Famille ;

ARRÊTENT

Article 1 - Une dotation exceptionnelle d'un montant de 44 154,61 € (quarante-quatre mille cent cinquante-quatre euros et soixante-et-un centime) est allouée par le Conseil départemental de la Savoie à la Fondation La Vie au Grand Air pour l'accueil de jeunes en situation complexe pour la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2025 ;

Article 2 - Le versement de cette dotation d'un montant de 44 154,61 €, s'effectuera en une seule fois dès la signature de cet arrêté.

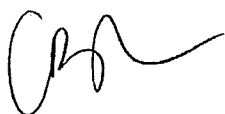
Article 3 - Un recours contentieux devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon, sis 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, peut être introduit contre le présent arrêté par toute personne physique ou morale intéressée, le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou de sa notification conformément aux dispositions des articles L.351-1 à L.351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 4 - Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture, Madame la Directrice interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse - Région Centre-Est, Monsieur le Directeur général des services départementaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Savoie et publié sur le site internet du Département de la Savoie.

Chambéry, le 16 FEV. 2026

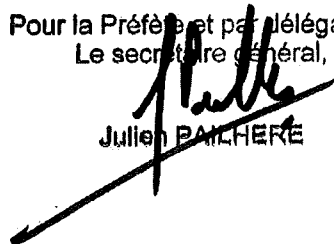
Le Président,

La Préfète,



Pour le Président
La Vice-présidente d'Etat
Christiane BRUNET

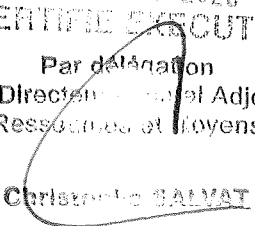
Pour la Préfète et par délégation,
Le secrétaire général,



Julien BAILHÈRE

18 FEV. 2026
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Par délégation
Le Directeur général Adjoint
Ressources et Moyens



Christophe SALVAT

